

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20200605-DEL-2020-85-DE 25 de télétransmission : 18/06/2020 DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 5 JUIN 2020

DEL-2020-85

L'An deux mille vingt, le cinq juin, à 9 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/5/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BERNARD, BESSON, BILLET, BOSLAND, BOSSON F, BOURGEAUX, BUFFLIER, BURNET, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, DESCHAMPS, DREVON, FOURNIER, FRANCOIS, GILLET, GOLLIET-MERCIER, GYSELINCK, HERISSON, HERVE, JACQUES, LAMBERT, LANDAIS, LOMBARD, MACHARD, MILON, PAPEGUAY, PEILLEX, PEUGNIEZ, SIBILLE, STEYER, TRIVERIO, VILLET.

Suppléants :

MM BOSSON, CHENEVAL, MAXENTI.

Avaient donné pouvoir :

Mme DUBY-MULLER.

MM BONDURAND, COUTIER, DEMOLIS, DEROUSSIN, DESILLE, FAVRETTO, LAGGOUNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BERTHIER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEB, BARDET, BAUD, BILAVARN, BLONDIAUX, BOISIER, BOUCHET, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, CIABATTINI, DEAGE, DUCROZ, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GRANDCHAMP, GUENAN, GUIRAUD, HEISON, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, MAURE, MAURIS-DEMOURIOUX, MONATERI, MONET, MOUCHET, MUGNIER, OGIER, PACORET, PAGET, PELISSIER, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, POUCHOT, RICHARD, ROGUET, RUDYK, SCHEVENEMENT, SERMET-MAGDELAIN, VANDERSCHAEGHE, VICAT.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, RENOIR, MM SCOTTON, CHALLEAT, GATINET, LOUVEAU, LYARET, SOULAS, VIVIANT : du SYANE.

Membres en exercice : 96
Présents : 42
Représentés par mandat : 8

Objet: DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT - PROGRAMME PRINCIPAL 2020 - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - MARCHES DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour ses communes adhérentes.

L'état des projets terminés et des opérations planifiées dans le cadre du programme de travaux 2020 fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour les opérations suivantes :

Programme de Juillet 2020 - Deux opérations qui donneront chacune lieu à l'attribution d'un marché dans le cadre des lots séparés suivants :



N° du lot	Nom de la commune	Opération	Maître d'œuvre	Estimatif € H.T.
1	SAINT-JULIEN-EN- GENEVOIS	Chemins de la Ferme et du Crêt Millet	PROFILS ETUDES	209 924,00 €
2	ABONDANCE	Secteur Fond de Cercle	PROFILS ETUDES	140 012,50 €
Montant total				349 936,50 €

Programme 2020 des travaux de Gros Entretien et Reconstruction (GER) des installations d'éclairage public sur la commune d'ANNECY répartis en 6 lots :

Lot n°1: Commune déléguée d'ANNECY

Lot n°2: Commune déléguée d'ANNECY-LE-VIEUX

Lot n°3: Commune déléguée de PRINGY

Lot n°4: Commune déléguée de SEYNOD

Lot n°5: Commune déléguée de CRAN-GEVRIER

Lot n°6: Commune déléguée de MEYTHET

Estimation des travaux : 950.000,00 € H.T.

> Commune de MORZINE - Secteur Crusaz-Coutettaz

L'estimation, établie avant consultation, s'élève à 622.533,50 € H.T.

> Commune d'ANTHY-SUR-LEMAN - Voie Verte Sud Léman

L'estimation, établie avant consultation, s'élève à 220.684,50 € H.T.

Ces 4 consultations seront lancées en procédures adaptées, en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du Code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres, pour chacune des consultations, sont les suivants :

- 60% Prix
- 40% valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

La situation de pandémie COVID-19 ayant impacté le calendrier électoral et le renouvellement des instances à voix délibérative du Syndicat, le Bureau syndical ne sera pas en mesure de pouvoir délibérer dans un délai compatible avec la date projetée de démarrage des travaux.

Par ailleurs, la délégation octroyée par ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 étant active jusqu'au 10 juillet 2020, le Président ne sera plus en mesure de prendre les décisions concernant la passation de ces marchés, les résultats des consultations étant attendus postérieurement à cette date.

Aussi, et en application de l'article L. 2122-22 du CGCT, il est proposé aux membres du Comité de donner délégation au Président pour l'attribution et la signature des marchés de travaux concernant les 4 consultations précitées, dans la limite des estimatifs définis.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

NATHAGENERO

J.P AMOUDRY.